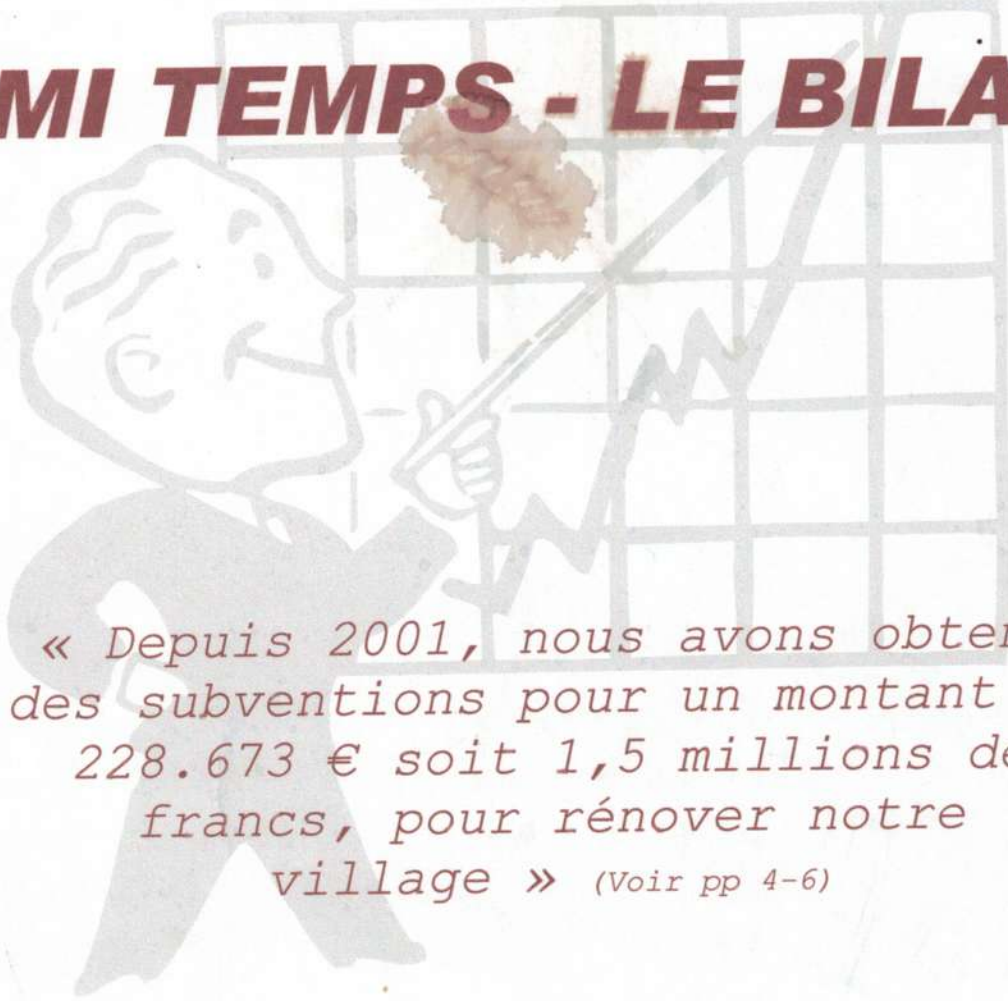


SAINT LANNE

Vivons et décidons ensemble

Infos Communales No 1 de 2005

MI TEMPS - LE BILAN



« Depuis 2001, nous avons obtenu des subventions pour un montant de 228.673 € soit 1,5 millions de francs, pour rénover notre village » (Voir pp 4-6)

En plus ...

p2 - Le mot du Maire

p3 - Le budget communal

p7 - Voirie Communale et bâtiment communal

p8 - Fiche pratique et agenda

Le Mot du Maire

2005 ... faisons le plein d'espoir

Après 9 mois de gestation, l'arrivée de ce bulletin municipal dans vos foyers donne au Conseil Municipal et à moi-même l'occasion de vous souhaiter une bonne et heureuse année, santé, joie, prospérité, bonheur.

Ces vœux sincères et chaleureux soient pour chacun de vous la force d'espérer en un monde meilleur et fraternel en pensant que demain sera meilleur qu'aujourd'hui.

N'oublions pas le maillon indispensable qu'est la solidarité que vous avez pu mesurer lors de la catastrophe d'Asie du Sud chacun à votre façon, à travers vos dons, ou dans vos cœurs en pensant que les contrariétés, les difficultés personnelles, l'egoïsme sont des pécadilles par rapport à l'ampleur de la catastrophe. Cet événement fait resurgir toutes les détresses de ce monde impitoyable dont les enfants sont souvent les victimes.

Quelques modifications par rapport à la parution du bulletin municipal à venir la périodicité sera semestrielle. Ce bulletin servira d'échange entre vous et l'équipe municipale, c'est à dire à tout moment vous pouvez demander à ce que paraisse telles ou telles informations et même envoyer des articles que vous jugez utiles à la population. Si les associations de la chasse, du comité des fêtes, d'APESA ont un calendrier de dates de réunions ou de rencontres pour l'année 2005, il sera possible de les inclure dans le bulletin.

2005 ... Perspectives d'avenir

Aucune des déclarations parfois contradictoires des membres du gouvernement à la tribune du Congrès des Maires n'aura éclairé l'avenir.

On devra s'inquiéter sur les travaux de la commission Fouquet chargé de réformer l'ex taxe professionnelle, celle-ci envisagerait de favoriser les regroupements en asséchant les communes libres.

Dans le même temps l'annonce par Jacques Chirac de la suppression de la taxe sur le foncier non bâti a fait déborder le vase : on étouffe, on étouffe, on étouffe les petites communes, les élites européennes ou nationales ont programmé leur mort en leur imposant des responsabilités de plus en plus contraignantes.

Mais qui payera ?

Entre ces deux logiques il est difficile de choisir ; tout gouvernement préfère bricoler plutôt que de partir d'une page blanche.

Dans un vieux pays comme le notre pourquoi innover à tout prix ? Les quatre vieilles (TH - TB - TNB - TP) n'ont-elles pas le mérite de leur ancienneté même ? Si elles sont injustes c'est avant tout parce que leurs bases ne sont pas révisées. Cessons donc d'évoquer la grande réforme de la fiscalité locale et révisons les bases de ce qui existe déjà et que nos concitoyens connaissent. C'est pour cela comme beaucoup de Maires ruraux je ne peux rester sereine sur les conséquences de la décentralisation et ses transferts, mais soyez assuré que je serai de celle qui vieillera et combattra à vos côtés pour que l'avenir soit propice à tous.

Le budget communal

Le tableau ci-dessous vous donnera la bonne santé de la gestion communale :

Compte administratif 2004 clôturé au 31-12-2004

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	13.924,28			86.833,71	13.924,28	86.833,71
Opérations de l'exercice	35.703,15	113.720,02	44.751,21	64.090,13	80.454,36	177.810,15
Total	49.627,43	113.720,02	44.751,21	150.923,84	94.378,64	264.643,86
Résultat définitif		64.092,59		106.172,63		170.265,22

Enlevons le prêt du foyer de 45.000 € au 31-12-04 ; les fonds propres de la commune s'élèvent à : 170.265,22 € - 45.000 € = 125.265,22 € (820.487,19 FF)

Récapitulatif :

Compte Administratif 2000	1.044.706,98 FF	ou	159.497,23 €
Compte Administratif 2001	1.094.497,22 FF	ou	167.098,80 €
Compte Administratif 2002	768.954,91 FF	ou	117.397,69 €
Compte Administratif 2003	851.399,65 FF	ou	129.984,67 €
Compte Administratif 2004	820.487,19 FF	ou	125.265,22 €
	+ 294.750,00 FF	ou	45.000,00 €
	= 1.115.237,10 FF	ou	170.265,22 €

Les impôts les plus bas du département

Ce n'est pas forcément en augmentant les impôts locaux que la gestion communale se portera mieux ; notez que nous bénéficions des taux d'imposition le plus bas du département et nous veillerons à conserver ce principe.

	Moyenne nationale	Taux communale	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	14,02%	4,10%	11,25%
Taxe foncière bâtie	17,92%	2,21%	16,93%
Taxe foncière non bâtie	42,66%	17,86%	45,84%

Vous pouvez noter que dès 2001 nous avons instauré le paiement d'un demi-part par enfant à charge pour la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères, ce qui ne se pratique pas dans le canton. Pour les personnes âgées à petit revenu, nous soumettrons la possibilité de payer une demi-part, lors du prochain Conseil Municipal

Bilan communal à mi-mandat

de Mars 2001 à Décembre 2004 : déjà réalisé	de Janvier 2005 à Mars 2007 : en réalisation ou toujours à réaliser
<ul style="list-style-type: none"> • Les panneaux de signalisation agglomération ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Le parking de l'église
<ul style="list-style-type: none"> • La réfection des cloches ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Le foyer (capacité existant 180 pers, prévu 250 pers)
<ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation du retable au 3/4 ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plateau filtrant d'assainissement
<ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage public ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le centre du village
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité du carrefour D448 D465 ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des lignes EDF quartier DUBIC
<ul style="list-style-type: none"> • Création du schéma directeur d'assainissement ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Terminer les travaux de l'église
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau EDF-Télécom et eau route départementale loi SRU rendant des terrains constructibles ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ chemin de la Poutge ➢ chemin de Penas ➢ chemin de Meinjarre
<ul style="list-style-type: none"> • Construction de la mairie ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter le bâtiment communal
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves à incendie ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement de l'ancien bâtiment communal (démolition des 4 cheminés ⇒ 3053,44 €) ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement des entrées de voies communales des chemins de "la riou" et de Jaque ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Réfection du guet ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminage complet de l'église ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des lignes EDF quartier du Bidos ✓ 	
<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale et rurale ✓ 	



Coût des principaux travaux

Déjà réalisés

Église

Montant Hors Taxes	76.335,88 €
Subvention	45.801,60 €
Part communale TTC	30.534,80 €
Honoraires architecte TTC	11.200,00 €



Construction Mairie

Montant Hors Taxes	60.249,98 €
Subvention	39.162,49 €
Part communale HT	21.087,93 €

Réserves à incendie

Montant Hors Taxes	17.668,96 €
Subvention	6.098,00 €
Part communale HT	11.570,96 €



Aménagement parking église

Montant Hors Taxes	3.220,00 €
Subvention	1.050,00 €
Part communale HT	2.170,00 €



Coût des principaux travaux

A réaliser

Foyer

Montant Hors Taxes	126.449,81 €	
Honoraire TTC	16.395,19 €	
Subvention	46.694,00 €	(accordé en 2004)
	25.000,00 €	(demandé en 2005)
Part communale TTC	71.422,50 €	payé par emprunt de 45,000 € Caisse d'Epargne à 3,38% et fond propre commune 26.422,50 €

Auquel il faut ajouter le lit filtrant de l'assainissement estimé à 10.595 € prix entrepreneur. Nous comptons réduire de moitié ce montant en demandant aux personnes disponibles et bénévoles de mettre à disposition tracteur et remorque pour acheminer la terre et le sable ; l'équipe municipale fournira le travail. (Merci par avance et faite vous connaître)

Enfouissement des lignes électriques et télécom, centre du village

Montant (HT)	48.000,00 €	(TVA étant avancé et récupéré par SDE)
Subvention SDE 82%	39.360,00 €	
Part communale	8.640,00 €	

(Mobilisée sur un emprunt par le SDE amortissable en 15 ans au taux en vigueur au moment de la réalisation (1ère annuité en 2006))

Télécom

Montant (HT)	2.856,37 €
Subvention	1.428,19 €
Part communale	1.428,19 €

Électrification du centre du village : lampadaires et spot éclairage vers l'église

Montant HT	12.750,00 €	(TVA étant avancé et récupéré par SDE)
Subvention SDE	6.075,00 €	
Subvention enveloppe parlementaire	3.049,00 €	
Part communale	3.326,00 €	

Renforcement lignes EDF quartier DUBIC

Montant HT	21.739,00 €	(TVA étant avancé et récupéré par SDE)
Subvention FACE	16.900,00 €	
Subvention SDE	3.539,12 €	
Part communale HT	1.300,00 €	

sur un emprunt par le SDE amortissable en 15 ans au taux en vigueur au moment de la réalisation

Voirie Communale

Voie communale la Poutge

- Montant estimatif HT : 30.000,00 €.

Ce montant peut être revue à la baisse par la participation de riverains d'Aydie et de Madiran qui se sont proposé pour l'acheminement des matériaux, ne resterait donc que le goudronnage a envisager.

- Subvention prévue ; 6.098,00 €

Voie communale Penas

Faire passer le géomètre pour régulariser par acte notarié les parcelles cédées pour l'élargissement de la route

- Montant estimatif des travaux de goudronnage et matière première :
21.374,05 € HT
- Subvention prévue : 6.098,00 €

Voie communale de Meinjarre

Reste à régulariser par acte administratif après enquête publique le trace de cette voie communale.

- Montant estimatif des travaux : 18,150,00 € HT
- Subvention prévue : 6.098,00 €

Bâtiment communal

Sur le bulletin municipal du 1er semestre 2003 je vous informais du devenir de ce bâtiment. Une réunion publique a même été organisée pour vous demander votre avis et les suites que l'on pourrait envisager

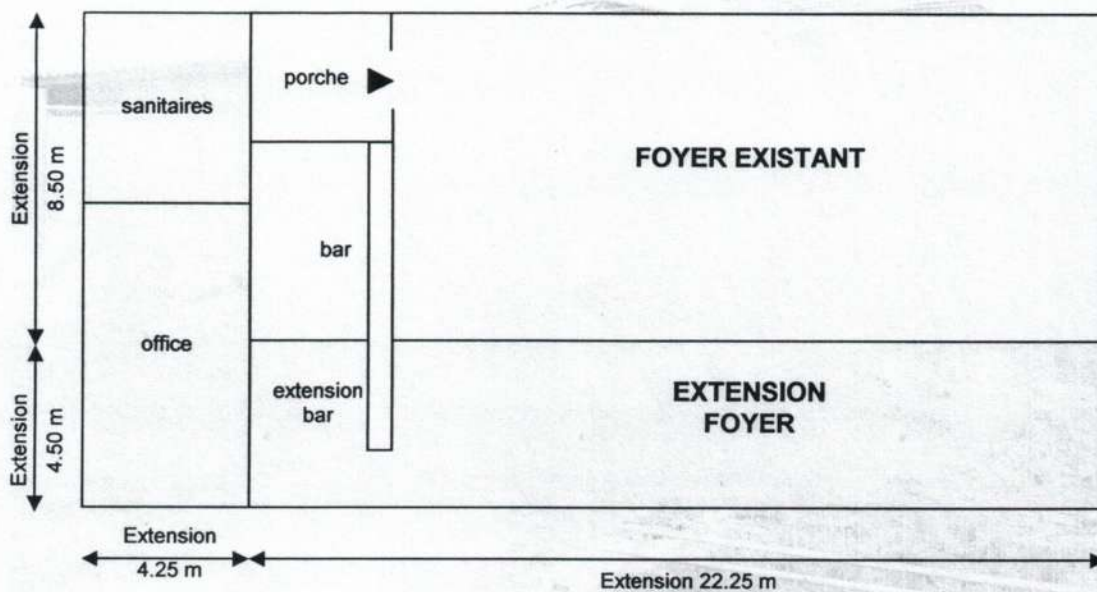
- Réhabilitation - sachant que les plans sont faits et que les montants des loyers peuvent couvrir l'investissement ?
- Le vendre ?
- Envisager une autre destination - commerciale, administrative ?

Peut-on envisager de réhabiliter le 1er étage en conservant les locataires de dessous ? Nous ne pouvons les exposer aux nuisances engendrées par les travaux du dessus.

Malgré tout ce pourrait être un solution, d'envisager de reloger les locataires dans l'appartement neuf du 1er étage en attendant de refaire le leur. La solution ne m'appartient pas, elle est l'affaire de tous en premier aux locataires que j'invite à réfléchir.

Fiche Pratique et Agenda

Le Foyer



<p><i>Tous aux urnes le 6 mars !</i> Les élections communales se dérouleront le 6 mars avec un deuxième tour (si nécessaire) le dimanche suivant. Nous comptons sur votre sagesse !</p>	<p><i>L'ADSL va arriver !</i> ... vers la mi-Mars 2005 Informez-vous plus chez France Télécom</p>
<p><i>La Fête Locale...</i> ... commencera le vendredi 24 juin (Saint Jean Baptiste) et continuera jusqu'à le 26</p>	<p><i>La Mairie ...</i> ... est ouverte le mardi de 9 H à 12 H et sur rendez-vous chaque fois que vous avez besoin</p>

Contactez-nous

Téléphone : 05 62 31 70 43 ; 05 62 31 91 98

Mobile : 06 67 42 63 97

e-mail : mairie.saint.lanne@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins ; ne pas jeter sur la voie publique !